

PROCES-VERBAL

SEANCE DU 12 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre le douze juin, à dix-huit heures, s'est réuni à la salle du Conseil en l'Hôtel de Ville, le conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Georges ROSSO, Maire.

	18 h
Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de conseillers présents :	24
Nombre de procurations :	4
Nombre de conseillers absents :	5
Nombre de conseillers excusés :	0

Date de convocation : 04/06/2024

18 H 00 : Le Maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire procède à l'appel des élus.

TABLEAU DE PRESENCE ET POUVOIRS			
<i>Noms des conseillers</i>	<i>Présents</i>	<i>Absents</i>	<i>Pouvoir à</i>
ROSSO Georges	X		
SABATINO Paul	x		
DESMATS Nicole	X		
CORTES Jeanne	x		
JAUFFRET Michel	x		
GIRAUD Chantal	X		
MONTALBAN Francis	x		
ROSSO Viviane	x		
SACOMAN Roger	X		
DEQUIVRE Claude	x		
CASABURI Francine	x		
MAISONNEUVE Régis	x		
SOLE Jean-Pierre	x		
FERNANDEZ Danielle	x		
SALAS Aline		x	ROSSO Viviane
MARTINEZ Véronique	X		
JUAN Annie		x	CORTES Jeanne
BONNET Marie-Claude	x		
COSTE Raymonde	x		
BARTOLI Michel	x		
FIORI Frédéric		x	MONTALBAN Francis
LILLO Sabine	x		
MISSIMILLY Laurent	x		
GUEVARA David	x		
LAVAL Jacques	X		
MAZADE Alain	x		
CANGELOSI Laëtitia	X		
GROBEL Pierre		X	SABATINO Paul
GUIDI Marie-Noëlle	x		

Monsieur le Maire : Je vous remercie pour votre présence. Le quorum est atteint, nous pouvons commencer.

Madame BONNET Marie-Claude est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 février 2024

Monsieur le Maire : Des remarques sur le procès-verbal ? Non ?

Le procès-verbal de la séance du 29 février 2024 est adopté à l'unanimité des présents

LES DECISIONS

Le Maire donne lecture des décisions qu'il a prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et demande à l'assistance s'il y a des remarques.

Madame GIRAUD Chantal : oui des explications sur la décision D007 concernant l'affaire VINCENZI

Monsieur le Maire : Mme VINCENZI nous attaque et demande des dommages et intérêts à hauteur de 10 000€. Elle était employée en contrat de remplacement durant des années. A un mois près elle aurait pu bénéficier d'une intégration en qualité de fonctionnaire. Suite à un entretien pour expliquer la situation prévue au 1^{er} septembre, l'intéressée n'étant pas d'accord, elle démissionne. Nous lui avons versé tout ce dont elle avait droit. Quelques années après elle nous attaque et demande 10 000€ de dommages et intérêts. Pour que la commune puisse se défendre au tribunal, il est nécessaire de prendre une décision pour désigner un avocat.

Madame GIRAUD Chantal : Et concernant les décisions D 011 et D012

Monsieur le Maire : il s'agit aussi des désignations d'avocats.

La décision D 011 concerne la loi SRU. Quand sur la commune il n'y a pas assez de logements sociaux, la commune doit s'acquitter d'une amende. La commune n'ayant plus de terrains constructibles et 87% du territoire est en site classé, elle se retrouve dans l'impossibilité de construire des logements. Dans ce cas la commune a décidé de faire un recours gracieux auprès du préfet pour ne pas avoir à payer 62000€ d'amende. Si ce recours est refusé, nous irons au Tribunal Administratif, il est donc nécessaire de désigner un avocat pour nous représenter le cas échéant.

La décision D012 concerne le permis de construire à Niolon de M. BARBERIS qui a été délivré qui a été annulé car aucune construction n'avait été faite pendant des années. M. BARBERIS a vendu son terrain et a voulu transférer son permis à M. TRAMINIAUX qui a été rejeté. Pour ce contentieux nous avons désigné un avocat pour nous représenter.

Monsieur le Maire souhaite également donner des explications sur la décision D 010. Il s'agit de l'acquisition d'une parcelle pour un montant d'1 euro suite à une préemption.

Dans la mesure où aucune autre remarque n'est donnée, le Maire propose d'entamer l'ordre du jour

2024/03 -01	DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE (ENVIRON 30 M ²) CADASTREE AH 267 ANCIENNEMENT AH 16 (583 M ²), SISE RUE JACQUES DUCLOS.
-------------	--

Il s'agit de la désaffectation et du déclassement d'une bande de terrain de 30M2 d'une parcelle, rue Jacques Duclos, du domaine public afin de l'incorporer dans le domaine privé.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des remarques ? Je sou mets aux voix

Contre ? Abstention ? Donc **adopté à l'unanimité**. Je vous remercie

2024/03-02	PRISE EN CHARGE DE FRAIS EXCEPTIONNELS
------------	--

Suite à l'acquisition pour 1€ à l'avenue du logis neuf d'une parcelle, en contrepartie la commune souhaite prendre en charge les frais de succession pour un montant de 1900€.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ? Je sou mets aux voix

Contre ? Abstention ? Donc **adopté à l'unanimité**. Je vous remercie

2024/03 -03	CONVENTION POUR LA GESTION FINANCIERE ET MATERIELLE DANS LE CADRE DU PROJET AVELO 3
-------------	---

Il s'agit d'une convention pour la gestion financière et matérielle et ainsi fixer la répartition des engagements financiers pour le projet « AVELO 3 » avec 3 autres communes de la côte bleue. L'engagement financier de notre commune pour ce projet serait d'environ 5 000€ par an pendant 3 ans.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des remarques ? Je sou mets aux voix

Contre ? Abstention ? Donc **adopté à l'unanimité**. Je vous remercie

2024/03 -04	ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A L'ASSOCIATION OLYMPIQUE ROVENAIN BASKET
-------------	---

Il s'agit d'une demande de subvention complémentaire de l'association Olympique Rovenain Basket. Devant l'augmentation des adhérents, la qualité technique des équipes dont une qui devrait évoluer dans un niveau supérieur, les coûts d'engagement, de déplacements et des équipements, l'association sollicite une subvention complémentaire de 2 000€.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des remarques ? Je sou mets aux voix

Contre ? Abstention ? Donc **adopté à l'unanimité**. Je vous remercie

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Je peux donc lever la séance. Je vous remercie pour votre participation et implication.

Séance levée à 18 h 24

Le secrétaire de séance
BONNET Marie-Claude

PV du 12 juin 2024